

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1911)
Heft: 1

Artikel: Déclaration
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

DÉCLARATION

*Le Comité tient à déclarer qu'il ne s'est occupé **en aucune façon** du projet de loi sur l'instruction publique actuellement soumis au Grand Conseil.*

En conséquence, nos collègues voudront bien n'accorder aucune créance aux propos qui se colportent à ce sujet, tout particulièrement en ce qui concerne la question des traitements.

**Assemblée générale du 2 mars 1911,
petite salle de l'Institut.**

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

1^o Communications du Comité.

Candidatures.

M^{me} M. Grange-Traber, M^{lles} M. Chypre et H. Blanc, M. E. Mingard sont reçus, à l'unanimité, membres de la Société.

Travaux futurs.

Consultée par M. le président, l'Assemblée renvoie au Comité la mise à l'étude des deux questions suivantes :

- a) *Le programme primaire ;*
- b) *La discipline à l'école.*

La période pour laquelle a été adopté le programme actuel de l'école primaire genevoise prenant fin avec l'année scolaire 1910-1911, il est probable que le Département de l'Instruction